

## MONDE - FRANCE

# La justice ordonne l'arrêt temporaire d'un parc éolien dans l'Hérault pour protéger des oiseaux menacés

● Le tribunal de Montpellier a ordonné, lundi, l'arrêt, pendant quatre mois, des 31 éoliennes du parc d'Aumelas (Hérault), période correspondant à la présence du faucon crécerellette, jugeant EDF Renouvelables et neuf de ses filiales responsables de la mort de 160 individus d'espèces protégées.

## Une première au niveau pénal

« Avec ces éoliennes à l'arrêt, il n'y aura pas de nouvelle mortalité cette année, puisque les faucons crécerellettes arrivent en avril d'Afrique pour la nidification et repartent à la fin de l'été », s'est réjoui Simon Popy, président de France Nature Environnement Occitanie Méditerranée

(FNE-OccMed), l'association à l'origine de la plainte.

EDF Renouvelables, qui avait plaidé la relaxe pour elle-même et ses neuf filiales, a immédiatement indiqué faire appel de ce jugement, qui représente une première au niveau pénal contre des exploitants d'éoliennes.

Outre l'arrêt des éoliennes, le tribunal a également condamné chacune des sociétés à 500 000 euros d'amende (dont 250 000 avec sursis) et l'ancien P-DG d'EDF Renouvelables, Bruno Bensasson, à six mois de prison avec sursis et 100 000 euros d'amende (dont 30 000 avec sursis). Les dix sociétés sont aussi condamnées à verser, au titre du préjudice moral, un total de 114 000 euros à FNE-OccMed, ainsi que la même

somme à sa maison-mère, FNE. Enfin, elles devront, au titre de réparation du préjudice écologique, verser à l'État 74 087 euros, qui devra les affecter au plan national de sauvegarde du faucon crécerellette.

## Une espèce migratoire menacée

FNE-OccMed avait introduit, en 2022, une citation directe pour « destruction d'espèces protégées » contre ces sociétés exploitant les 31 éoliennes implantées depuis une vingtaine d'années sur le Causse d'Aumelas, un plateau dominant la Méditerranée, à l'ouest de Montpellier. Selon FNE-OccMed, elles ont causé la mort de 150 à 300 faucons crécerellettes, une espèce migratoire

menacée de disparition. Ces petits faucons, tout comme les busards cendrés et les chauves-souris, viennent régulièrement se fracasser sur les pales malgré les dispositifs d'effarouchement mis en place.



Photo d'illustration Lionel Le Saux